

NÉGOCIATION
COLLECTIVE
AU SEIN DE L'ENTREPRISE

CONSEIL RH



EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière de Ressources Humaines et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie de vos salariés.

ACCOMPAGNEMENT NÉGOCIATION COLLECTIVE **AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Les ordonnances Macron du 22/09/2017 permettent l'ouverture d'un dialogue social entre le dirigeant et ses salariés. Elles permettent également d'adapter le fonctionnement de l'entreprise à la législation en vigueur tout en garantissant le respect des droits et avantages des salariés.

Le Cabinet vous accompagne dans cette négociation collective –

NOS TARIFS

- Accompagnement dans la phase de négociation : à partir de 1 000 euros HT (devis établi en fonction des thèmes de la négociation, de l'effectif de l'entreprise) –

NOTRE MISSION

- Rendez-vous téléphonique ou physique avec le client sur les thèmes ouverts à la négociation collective –
- Coaching du dirigeant durant la phase de négociation avec ses salariés –
- Rédaction d'un accord collectif –
- Réalisation des formalités de dépôt de l'accord –